



14ème législature

Question N° : 101742	De Mme Isabelle Le Callennec (Les Républicains - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > professions judiciaires et juridiques	Tête d'analyse >notaires	Analyse > installation. réglementation.
Question publiée au JO le : 27/12/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'application de la loi dite « Macron ». Alors que le notariat représente 4 500 entreprises dirigées par 10 000 notaires et employant 50 000 collaborateurs, la mise en œuvre de la loi dite « Macron » semble poser des difficultés d'application. Premièrement, la mise en place d'un horodatage pour attribuer 1 002 offices nouveaux visant à accueillir 1 650 notaires de plus, sans prendre en compte la qualité de primo-installant, et ayant recours à la technique du tirage au sort a posé question auprès de la profession. Ensuite, le Gouvernement a déclaré sa volonté de mettre en place une contribution pour l'accès au droit et à la justice. Cette contribution est une taxe supplémentaire payée par les officiers publics et ministériels. Elle lui demande quelles sont les volontés précises du Gouvernement à ces sujets.